

école  
normale  
supérieure  
paris – saclay

SCIENCES TECHNOLOGY SOCIETY

université  
PARIS-SACLAY



Conseil d'administration du 28 juin 2019

école  
normale  
supérieure  
paris – saclay



## Conseil d'administration Séance du 28 juin 2019

## Ordre du jour

- I/ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019**
- II/ Point d'actualité**
- III/ Aspects institutionnels**
- IV/ Aspects ressources humaines**
- V/ Aspects pédagogiques et scientifiques**
- VI/ Aspects budgétaires et financiers**
- VII/ Conventions**
- Questions diverses**

## Ordre du jour

- I/ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019**
- II/ Point d'actualité**
- III/ Aspects institutionnels**
- IV/ Aspects ressources humaines**
- V/ Aspects pédagogiques et scientifiques**
- VI/ Aspects budgétaires et financiers**
- VII/ Conventions**
- Questions diverses**

## Ordre du jour

- I/ **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019**
- II/ **Point d'actualité**
- III/ **Aspects institutionnels**
- IV/ **Aspects ressources humaines**
- V/ **Aspects pédagogiques et scientifiques**
- VI/ **Aspects budgétaires et financiers**
- VII/ **Conventions**
- Questions diverses**

## Point d'actualité : Vie de l'École

- **Assemblée générale Paris-Saclay**
  - 15 avril
- **Comité de pilotage déménagement**
  - 9 avril
- **Amphithéâtre « Construction de l'Université Paris-Saclay » organisé par la présidente de l'Université**
  - 17, 19 et 20 juin (CS, Université Évry, ENS)

## Points d'actualité : Vie de l'École

- Prix littéraire (19 mars)
- Journée Cordées de la réussite (21 mars)
- Journée Sidaction (28 mars)
- Journée Handivalides (11 avril)
- Lancement de la Scène de recherche (19 avril)
- Exposition « Une école normale supérieure à Cachan : 1956-2020 » (avril/mai)
- Visite HCERES (14-16 mai)
- Point Rencontre pour les admissibles au concours d'entrée (juin-juillet)
- « Guichet unique » : signature d'une convention Crous, Univ. Paris-Saclay, IPP, EPAPS (13 juin)
- Persistance - Sortie de résidence artistique (13 juin)
- Journée des personnels avec visite du nouveau bâtiment (4 juillet)

école  
normale  
supérieure  
paris-saclay

Conseil d'administration du 28 juin 2019

9

## Points d'actualité : Vie scientifique

- 20 ans du LPQM (12 avril)
- Journées en l'honneur de Robert Azencott « Éléments de mathématiques pour l'IA » (14-15 mai)
- Challenge « IA de confiance » et « Transfer learning » de la région IdF (CMLA, chaire Industrial Data Analytics & Machine Learning)
- EduBIM : journées de l'enseignement et de la recherche sur la maquette numérique et le BIM en France (15-16 mai)
- École d'été franco-allemande « Transfer Learning » (3-6 juin)
- Signature de la convention de cotutelle du CRD avec l'ENSCI- Les Ateliers (11 juin)
- Colloque international du Gerpisa « The Automotive Industry in Transition » (12-14 juin)
- Patrimoine et déménagement : 1<sup>er</sup> atelier de recherche autour du patrimoine de l'École (19 juin)

école  
normale  
supérieure  
paris-saclay

Conseil d'administration du 28 juin 2019

10

## Points d'actualité : Prix et distinctions

- **Frédéric Dias** (CMLA, en détachement à l'University College Dublin) : ERC Advanced Grant, projet « HIGHWAVE : Breaking of highly energetic waves »
- **Marie Cornu** (ISP) :
  - médaille d'argent du CNRS 2019
  - membre du conseil supérieur des archives
- **Lauréats IUF**
  - Ludovic Chamoin (junior, LMT)
  - Alain Finkel (sénior, LSV)
- **Projet Gliss** (LBPA) : lauréat du concours i-Lab pour la création de start-up
- **Classement de Shanghai** : ENS Paris-Saclay, 51-75<sup>ème</sup> en mathématiques
- **Site « Internet Chimactif »** (Agro, ENS Paris-Saclay, Univ. Paris-Sud, Univ. Paris-Saclay) : prix Digital Learning Excellence Awards 2019
- **Concours Chemistry Rediscovered** (European Chemistry Society, année internationale de la classification périodique des éléments, 2<sup>ème</sup> place au niveau européen pour 3 étudiant-e-s de l'École
- **Championnats de France universitaires d'athlétisme** : Alice Delmer, championne de France au lancer de marteau



Conseil d'administration du 28 juin 2019

11

## Ordre du jour

- I/ **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019**
- II/ **Point d'actualité**
- III/ **Aspects institutionnels**
  - III.1/ L'ENS dans l'Université Paris-Saclay
  - III.2/ Université Paris-Saclay : statuts et dispositions transitoires
- IV/ **Aspects ressources humaines**
- V/ **Aspects pédagogiques et scientifiques**
- VI/ **Aspects budgétaires et financiers**
- VII/ **Conventions**
- Questions diverses**

Conseil d'administration du 28 juin 2019

12

école  
normale  
supérieure  
paris-saclay

## L'ENS dans l'Université Paris-Saclay

### • Proposition de délibération

Après avoir entendu l'exposé sur la place de l'ENS Paris-Saclay dans l'Université Paris-Saclay, après avoir pris connaissance du document portant sur la création d'une *graduate school* des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, après avoir pris connaissance du soutien financier de l'État et des avancées de l'aménagement du campus, le conseil d'administration prend acte des conditions favorables à la poursuite des travaux pour mener à bien l'installation de l'École sur le plateau de Moulon et pour son inscription dans l'Université Paris-Saclay.

## Université Paris-Saclay : statuts et dispositions transitoires

### • Vote 1

- Les statuts de l'Université Paris-Saclay ci-joints sont approuvés. Ils seront annexés au décret portant création de l'établissement.
- Les dispositions transitoires prévues dans la note sur les dispositions transitoires ci-jointe seront intégrées dans le décret.

### • Vote 2

- Le conseil d'administration donne mandat au Président pour mener les discussions relatives à la modification du décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay qui découlera des statuts et du décret portant création de l'Université Paris-Saclay.
- Le conseil d'administration exercera la plus grande vigilance quant au respect des missions de l'ENS et notamment de l'autonomie de son diplôme.

## Ordre du jour

**I/ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019**

**II/ Point d'actualité**

**III/ Aspects institutionnels**

**IV/ Aspects ressources humaines**

IV.1/ Prime de restructuration

IV.2/ Plan d'action sociale

**V/ Aspects pédagogiques et scientifiques**

**VI/ Aspects budgétaires et financiers**

**VII/ Conventions**

**Questions diverses**

## Dispositifs de prime dans le cadre de la restructuration de service de l'ENS Paris-Saclay

## Prime de restructuration de service (1/3)

### • Base réglementaire :

- décret n°2008-366 du 17/04/2008 relatif à la prime de restructuration de service et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint  
⇒ mise à jour des dispositions par décret du 26/02/2019 (n°2019-138)
- arrêté du 26/02/2019 fixant le montant de la prime attribuée aux agents dont la mutation a entraîné un changement de résidence administrative
- arrêté ministériel à paraître en application du décret précité, après avis du CT de l'établissement, pour qualifier le déménagement de l'École en opération de restructuration de service ouvrant droit à la prime

## Prime de restructuration de service (2/3)

### • Critères d'éligibilité cumulatifs :

- être agent fonctionnaire ou agent non titulaire de l'État de droit public recruté pour une durée indéterminée (CDI)
- être en activité sur le site de Cachan au moment du déménagement de l'entité de rattachement
- occuper un emploi de personnel BIATSS, d'enseignant-chercheur, d'enseignant ou de chercheur
- occuper un de ces emplois de façon permanente et être rémunéré par l'ENS Paris-Saclay

## Prime de restructuration de service (3/3)

### • Montants :

- le montant de la prime à verser aux agents remplissant les conditions d'éligibilité est fonction de la distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative, comprise entre 20 et 29 km (Cachan / Gif-sur-Yvette) : 5 000 € (brut)
- un montant supplémentaire peut également être attribué en fonction de la situation personnelle des agents (déménagement et mobilité du conjoint) sur leur demande et sur justificatifs

## Dispositif de l'article L. 954-2 (1/2)

### • Article L. 954-2 :

- le CA peut créer des dispositifs permettant d'améliorer la rémunération des personnels  
⇒ le président est responsable de l'attribution des primes aux personnels qui sont affectés à l'établissement selon des règles générales définies par le conseil d'administration
- rappel : dispositif de revalorisation des primes des personnels BIATSS mis en place au 01/01/2019, sur la base de l'article L.954-2
- **Le président propose au conseil d'administration de délibérer sur le versement d'une prime dans le cadre des opérations de déménagement, attribuée aux agents BIATSS en CDD, qui remplissent les critères d'éligibilité (définis ci-après)**

## Dispositif de l'article L. 954-2 (2/2)

### • Critères d'éligibilité cumulatifs :

- être agent non titulaire de l'État recruté pour une durée déterminée ou agrégé préparateur (AGPR)
- occuper un emploi permanent de BIATSS ou un emploi d'AGPR et être rémunéré par l'ENS Paris-Saclay en qualité d'employeur principal
- être en activité sur le site de Cachan au moment du déménagement de l'entité de rattachement
- être déplacé dans le cadre de cette restructuration du service

### • Montant :

le montant de la prime à verser aux agents remplissant les conditions d'éligibilité est de 2 000 € (brut)

## Financement des dispositifs (1/1)

### • Enveloppe prévisionnelle globale : 2,2 M€

- prime de restructuration :
  - 5 000 € (brut) pour 310 agents, soit un coût global estimé à 1,67 M€
  - 20 agents avec changement résidence familiale avec enfant à charge, soit un coût global estimé à 330 k€
- prime article L.954-2 :
  - 2 000 € (brut) pour 71 agents soit un coût global estimé à 196 k€  
(sur la base des CDD en poste à ce jour)

## Synthèse de la politique d'accompagnement Saclay (1/1)

- Cellule/service d'accompagnement depuis 2014
- Revalorisation indemnitaire pour les personnels BIATSS
- Prime de restructuration de service (personnels BIATSS, enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs) : avis favorable à l'unanimité du Comité technique du 14/06/2019
- Mise en place du télétravail dès l'année du déménagement
- Mise en place des navettes dès le début des opérations de transfert
- Mise en place d'une conciergerie
- Discussions en cours avec le Crous sur la restauration à Saclay

## Plan d'action sociale

## Plan d'action sociale (1/2)

### • Bénéficiaires :

- personnels et élèves fonctionnaires en position d'activité
- agents non titulaires, dont les doctorants, recrutés pour une période supérieure à 6 mois
- étudiants

### • Aides financées par l'ENS Paris-Saclay :

*sous réserve des conditions fixées pour l'octroi de chacune des prestations du présent plan et dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'action sociale (27 000 € hors financement restauration CROUS*

- **Famille** : convalescence enfant de moins de 5 ans en maison de repos
- **Handicap** : allocation enfant handicapé de moins de 20 ans, allocation spécifique jeune adulte atteint d'un handicap, aménagement du poste de travail, séjour en centre spécialisé
- **Vacances** : allocation pour centre de loisir (mercredi et vacances scolaires) avec ou sans hébergement, location de gîte ou séjour linguistique

### • Accompagnement des agents dans leur demande de logement social ou de la constitution de leur dossier MDPH

école  
normale  
supérieure  
paris-saclay

## Plan d'action sociale (2/2)

### • Aides exceptionnelles financées par l'ENS Paris-Saclay :

- personnels :
  - aides remboursables ou non demandées en raison de difficultés passagères et exceptionnelles rencontrées par les agents
  - après instruction par la direction des ressources humaines et avis de la commission d'action sociale
  - chèques services après instruction de la DRH
- élèves et étudiants :
  - exonération des frais d'inscription aux diplômes de l'ENS Paris-Saclay / ou aides non remboursables en raison de difficultés passagères et exceptionnelles rencontrées
  - après instruction par la direction des ressources humaines et avis de la commission d'action sociale étudiante
  - chèques services après instruction de la DRH

école  
normale  
supérieure  
paris-saclay

## Ordre du jour

**I/ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019**

**II/ Point d'actualité**

**III/ Aspects institutionnels**

**IV/ Aspects ressources humaines**

**V/ Aspects pédagogiques et scientifiques**

V.1/ Accréditation de l'offre de formation

V. 2/ Année de césure : cadrage et droits d'inscription

V. 3/ Commission d'action sociale étudiante

**VI/ Aspects budgétaires et financiers**

**VII/ Conventions**

**Questions diverses**

Conseil d'administration du 28 juin 2019

27

école  
normale  
supérieure  
paris-saclay

## Accréditation de l'offre de formation

Conseil d'administration du 28 juin 2019

28

école  
normale  
supérieure  
paris-saclay

## Accréditation de l'offre de formation (1/3)

- Dossier à déposer le 28 juin 2019
- Axes stratégiques de la formation
  - Principes et caractéristiques de la **pédagogie normalienne**
    - personnalisation accompagnée du parcours vers projet professionnel
    - 4 compétences majeures : recherche, international, pluridisciplinarité, pratiques pédagogiques
    - diplôme de l'École avec 2 nouveaux parcours : IA et double diplôme à l'international



- L'ENS, Graduate-school des métiers de l'Enseignement supérieur et de la recherche
- Une école sélective ouverte à la diversité
- Un pilotage de la formation par les départements d'enseignement et de recherche (DER)

école —————  
 normale —————  
 supérieure —————  
 paris — saclay —————

## Accréditation de l'offre de formation (2/3)

- **Demande d'accréditation**
  - Diplôme de l'ENS Paris-Saclay :
    - modification du nom des parcours
    - nouveaux parcours (IA et Double diplôme à l'international)
  - Masters :
    - accréditation portée par l'Université Paris-Saclay
    - opérateur de 23 mentions de master (dont 6 porteurs de projet)
    - M2 Cinéma & Audiovisuel : mastère CGE ou diplôme établissement
  - Pré-master :
    - L3 avec Paris-Sud transformées en doubles diplômes de l'Université Paris-Saclay

école —————  
 normale —————  
 supérieure —————  
 paris — saclay —————

## Accréditation de l'offre de formation (3/3)

### • Pré-master

Département	Année 1A	Commentaires
Biologie	Double diplôme Université Paris-Saclay Chimie/biologie	
Chimie	Double diplôme Université Paris-Saclay Physique/chimie	
DGC/DGM/EEA	Double diplôme Université Paris-Saclay Maths/physique/SPI	après 2020
Mathématiques	Double diplôme Université Paris-Saclay Maths/info	
Physique	Double diplôme Université Paris-Saclay Maths/physique/SPI	
Informatique	Licence informatique – Université de Paris	accréditée
Langues	Licence LLCER – Université de Paris	accréditée
Sciences sociales, Economie- Gestion	Licence Histoire - Paris 1	accréditée
	Licence Sociologie - Sorbonne Université	accréditée
	Années spécifiques économie et gestion (majeure/mineure)	

### • Masters Université Paris-Saclay :

- Biologie-Santé, bio-informatique
- Calcul haute performance; E3A; Energie ; Génie Civil ; Ingénierie des systèmes complexes ; Mécanique ; Science et génie des matériaux
- Informatique
- Chimie
- Archives ; Design; Histoire, Langues, Littérature, Civilisations Etrangères et Régionales
- Mathématiques et applications
- Physique
- Économie ; Management stratégique ; Économie politique et institution
- Sociologie
- Biodiversité, écologie et évolution / Sciences de la Terre et des planètes, environnement

Conseil d'administration du 28 juin 2019

31

école  
normale  
supérieure  
paris-saclay

## Année de césure : cadrage et droits d'inscription

Conseil d'administration du 28 juin 2019

32

école  
normale  
supérieure  
paris-saclay

## Césure au sein du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay (1/3)

### • Contexte\*

- Mise en œuvre d'un cadre de césure pour tout-e normalien-ne, élève comme étudiant-e, inscrit-e au sein du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay.

### • Définition

- Période, facultative et soumise à validation, de suspension par le ou la normalien-ne du cursus lié au Diplôme dans le but d'acquérir une expérience personnelle, de formation ou professionnelle.

### • Positionnement de la césure

- Le Diplôme de l'ENS Paris-Saclay constitue un cycle d'études et ouvre droit à une année de césure qui peut être positionnée entre la 1<sup>ère</sup> et la 4<sup>ème</sup> année du Diplôme.

\* décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur

Conseil d'administration du 28 juin 2019

33

école  
normale  
supérieure  
paris-saclay

## Césure au sein du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay (2/3)

### • Exemple de projets de césure :

- formation hors Diplôme de l'ENS Paris-Saclay
- expérience professionnelle (stage\* ou autre forme de contrat de travail)
- engagement de service civique ou de volontariat en France ou à l'étranger
- projet entrepreneurial en tant qu'étudiant-entrepreneur
- autre projet personnel (e.g. voyage humanitaire, engagement associatif)

### • Précisions :

- pour les normalien-nes élèves, une césure implique un congé sans traitement (CST) ou une suspension de la bourse pour les normalien-nes élèves à titre étranger) mais un CST ou suspension de bourse n'implique pas nécessairement une césure (e.g. double cursus ou année spécifique de parcours ≠ césure)
- césure au sein du diplôme de l'ENS Paris-Saclay ≠ césure au sein du master

\* dans la limite de 6 mois au sein d'un même organisme et d'une formation d'un minimum de deux cents heures, dont cinquante heures en présentiel jointe à ce stage

Conseil d'administration du 28 juin 2019

34

école  
normale  
supérieure  
paris-saclay

## Césure au sein du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay (3/3)

- **Inscription dans le cadre de la césure**

Les normalien·nes en césure doivent obligatoirement s'inscrire au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay. Ils conservent à ce titre le statut d'étudiant·e et obtiennent une carte étudiante.

- **Droits d'inscription : 180 €** (50% des droits réguliers)

## Commission d'action sociale étudiante

## Commission d'action sociale étudiante (1/1)

La commission rendra un avis sur les mesures d'accompagnement social, les aides exceptionnelles et les exonérations de droits d'inscription après instruction des dossiers par le-la chargé-e de l'action sociale de l'École.

### • Composition :

- vice-président-e Formation ou son-sa représentant-e
- directeur-riche général-e des services ou son-sa représentant-e
- 2 enseignants en charge des études nommés par le président
- 2 étudiants désignés par les élus étudiants au conseil d'administration
- chargé-e de l'action sociale de l'École
- assistant-e social-e du CROUS (invité permanent)

### • 2 réunions par an

## Ordre du jour

**I/ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019**

**II/ Point d'actualité**

**III/ Aspects institutionnels**

**IV/ Aspects ressources humaines**

**V/ Aspects pédagogiques et scientifiques**

**VI/ Aspects budgétaires et financiers**

VI.1/ Sorties d'inventaire

VI. 2/ Dispense d'engagement décennal

VI. 3/ Tarifs

**VII/ Conventions**

**Questions diverses**

## Dispense d'engagement décennal

Conseil d'administration du 28 juin 2019

39

école  
normale  
supérieure  
paris-saclay

### La campagne SE10 2018 : Bilan quantitatif

	Campagne 2018			Total	Campagne 2017
	Non connectés	Situations en cours de saisie	Situations déclarées		Situations déclarées
<b>Cohorte 2018</b>	1 (0,39%)	2 (0,78%)	252 (98,82%)	255	<i>N/a</i>
<b>Cohorte 2017</b>	6 (2,64%)	3 (1,32%)	218 (96,04%)	227	87,86%
<b>Cohorte 2016</b>	18 (6,79%)	2 (0,75%)	245 (92,45%)	265	68,30%
<b>Cohorte 2015</b>	22 (7,77%)	4 (1,41%)	257 (90,81%)	283	46,61%

Décisions	Totaux session 2018	Cohorte 2018	Cohorte 2017	Cohorte 2016	Cohorte 2015
En attente	33 (33,95%)	14 (5,56 %)	6 (2,75%)	5 (2,04%)	8 (3,11%)
Non-rupture	844 (86,83%)	228 (90,48%)	195 (89,45%)	219 (89,39%)	202 (78,60 %)
Rupture	95 (9,77%)	10 (3,97%)	17 (7,80%)	21 (8,57%)	47 (18,29%)
<b>Total</b>	<b>972</b>	<b>252</b>	<b>218</b>	<b>245</b>	<b>257</b>

Conseil d'administration du 28 juin 2019

40

école  
normale  
supérieure  
paris-saclay



## **Ordre du jour**

**I/ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019**

**II/ Point d'actualité**

**III/ Aspects institutionnels**

**IV/ Aspects ressources humaines**

**V/ Aspects pédagogiques et scientifiques**

**VI/ Aspects budgétaires et financiers**

**VII/ Conventions**

**Questions diverses**